



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Futsal

---

### Réunion du jeudi 25 novembre 2021 par Voie Electronique

*Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Jacky BLANCARD, Luc ROUX, Yves BEGON*

*Excusé : M. Roland BROUAT*

*Assistent : MM. Lilian JURY, Président Délégué de la LAuRAFoot, Dominique DRESCOT (Président de la Commission Régionale du Statut des Educateurs).*

### **ASSISES DU FUTSAL REGIONAL**

---

Faisant suite à la demande d'une vingtaine de clubs Futsal en 2020 et confirmée lors de la réunion de rentrée des clubs des championnats régionaux le 15 septembre 2021, une réunion dite « Assises du Futsal Régional » se tiendra le mardi 30 novembre 2021 à 18h00 au siège de la Ligue à Tola-Vologe.

A cette réunion sont notamment invités les représentants des clubs (2 personnes maximum par club) qui évoluent au sein d'un championnat national ou régional Futsal.

L'ordre du jour comprendra notamment :

- Examen des textes concernant le Futsal qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale du 11 décembre 2021.
- Retour sur une présentation de la nouvelle formule du championnat Futsal R2.
- Examen des questions posées par écrit par les clubs

Les clubs doivent confirmer leur participation pour le 26 novembre 2021.

### **BILAN ACTUEL DU RESPECT DES OBLIGATIONS**

---

A l'initiative de M. JURY, la Commission dresse un bilan de la situation actuelle des clubs Futsal au regard des obligations réglementaires.

**\* Statut des Educateurs :**

En R1 : 1 club en infraction

3 clubs bénéficient d'une dérogation technique pour l'entraîneur déclaré

Les 8 autres clubs à la date de ce jour ont leur éducateur déclaré en règle

En R2 :

4 clubs sont en règle

9 clubs bénéficient de dérogation

3 clubs en définitive ne sont pas en règle

M. DRESCOT donne des explications sur la réglementation qui s'applique aux clubs FUTSAL ;

#### \* **Statut de l'arbitrage**

A la lecture de la liste des clubs en infraction établie par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion du 24 septembre 2021, il s'avère que 16 clubs (sur 28) ne sont pas en règle avec cette obligation de compter dans son effectif 1 arbitre spécifique Futsal, à savoir :

5 en R1 Futsal

11 en R2 Futsal.

Il est rappelé que pour cette saison 2021-2022, les clubs ont jusqu'au 31 mars 2022 pour régulariser leur situation.

#### \* **Référent sécurité**

Les Clubs Futsal se doivent de disposer au sein de leur club d'au moins 2 référents sécurité Futsal, **licenciés** et ayant suivi la formation de référents sécurité.

Une liste préventive des clubs en infraction a été publiée dans le P.V. de la Commission Régionale Sportive Futsal du 13 octobre 2021. 12 Clubs ont été noté en état d'infraction. Les Ils ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour se conformer à cette disposition. Passé ce délai ils encourront des sanctions financières et/ou sportives.

Par ailleurs, l'un au moins de ces référents sécurité devra être présent au gymnase pour chaque rencontre. En cas de non-respect de cette obligation des sanctions financières seront appliquées.

Afin de permettre aux clubs de régulariser leur situation, la Commission projette de mettre en place une nouvelle session de formation sous réserve que la demande des clubs le permette

#### \* **Equipe réserve**

Tout club évoluant en Ligue se doit de disposer d'une équipe réserve qui participe à un championnat Futsal de Ligue ou de District et qui termine le championnat.

A défaut, l'équipe sera rétrogradée la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été sportivement qualifié eu égard à la place obtenue dans le classement à l'issue de la saison.

Le recensement des équipes engagées fait ressortir qu'à ce jour tous les clubs sont en règle avec cette obligation.

#### \* **Gymnase**

Utilisation de gymnases classés en niveau 3 pour le Futsal R1 et en niveau 4 pour le Futsal R2 ; Cette obligation est actuellement remplie par l'ensemble des clubs.

## **NOUVELLE FORMULE POUR LE CHAMPIONNAT R2 FUTSAL**

---

M. JURY revient sur la motivation qui a amené le Bureau Plénier en date du 27/09/2021 à proposer de regrouper toutes les équipes (16) de R2 dans une poule unique qui se disputera sur deux phases. Il rappelle brièvement les dispositions réglementaires retenues.

- La première phase où toutes les équipes de cette poule unique devront s'être rencontrées sur un seul match et qui donnera lieu à un classement des matches « aller ».

- Une seconde phase organisée sous forme de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en R1 et les relégations en championnat futsal de District.

En ce qui concerne les accessions en R1 et les relégations en District, le Conseil de Ligue a arrêté la montée de 2 équipes issues des play-off en R1 et la descente de 1 à 4 équipes de play-down en District, selon le nombre de clubs accédant au niveau national D2 ou de retrogradés en R1 ;

## **HORAIRES DES RENCONTRES (rappel de l'article 4.4 du championnat Futsal)**

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre **15h00 et 17h00**.

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenus, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive). A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, **le samedi à 17h00**. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

## **COURRIER DE CLUBS**

### **\* REGIONAL 1 Futsal**

#### **AMATEUR LYON FUTSAL**

Le match n° 24057.1 : A.L.F. / F.C. CALUIRE se déroulera le samedi 04 décembre 2021 à 14h45 au gymnase du Plan du Loup de Sainte Foy les Lyon.

## **COUPE NATIONALE FUTSAL**

M. BERTIN communique le tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour régional de la Coupe Nationale Futsal qui se disputera les 27-28 novembre 2021.

**FUTSAL LAC D'ANNECY / VENISSIEUX F.C.**

**GIVORS J.S.O. / A.J. IRIGNY VENIERES**

**F.C. SAINT ETIENNE / CALUIRE FUTSAL F.C.**

**CONDRIEU FUTSAL CLUB / FUTSAL COURNON**

**GOAL FUTSAL CLUB / FUTSALL DES GEANTS**

**SUD AZERGUES FOOT / CLERMONT METROPOLE**

**N.G. (Nouvelle Génération) / VAULX EN VELIN FUTSAL**

**J.O.G.A. / R.C.A. FUTSAL**

**Olympique LYONNAIS / FUTSAL COTIERE AIN**

**ECHIROLLES PICASSO / P.L.C.Q. FUTSAL CLUB  
FUTSAL PONT DE CLAIX / VAULX EN VELIN F.C.  
U.S. SAINT FONTS FUTSAL / A.L.F. FUTSAL  
SAINT PRIEST / Ac. PIERRE BENITE OULLINS  
FOOT SALLE CIVRIEUX / NUXERETE F.S. 38**

Le 4<sup>ème</sup> tour est prévu pour les 19-20 décembre 2021.

## **DOSSIER**

---

### **En R1 FUTSAL**

Match n° 24051.1 du 21/11/2021

La Commission enregistre le forfait de **J.O.G.A.** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (Futsal CONDRIEU) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

## **AMENDES**

---

### **A – Forfait**

\* **J.O.G.A.** (590636) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n° 24051.1 du 21/11/2021.

### **B - Retard de l'envoi de la F.M.I.**

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure-limite réglementaire : dimanche 20h00).

\* **ESPOIR FUTSAL 38** (563851) – match n° 26075.1 du 06/11/2021.

\* **NUXERETE FOOT SALLE 38** (550619) – match n° 25934.1 du 14/11/2021.

***Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Eric BERTIN,

Président